

Le vœu d'obéissance après la CIASE

Introduction

Depuis le rapport de la CIASE sur les abus sexuels dans l'Eglise en octobre 2021, nous ne pouvons plus parler du vœu d'obéissance de la même façon qu'auparavant. Quelque chose nous oblige à le considérer à frais nouveaux. Nous constatons en effet que dans les relations d'autorité et d'obéissance, les abuseurs ont trouvé des terrains propices à leurs méfaits, comme s'il y avait un tropisme particulier de l'obéissance et de l'autorité pour des dérapages de personnes mal intentionnées. Quelles sont donc ces dérives de la gouvernance et de l'obéissance qui menacent nos vies religieuses ? Je vous propose d'y réfléchir ensemble durant cette journée et d'aborder peut-être une question encore plus vertigineuse : dans quelle mesure sommes-nous des abuseuses en puissance et/ou des abusées potentielles ?

I- Le vœu d'obéissance : de quoi parle-t-on ?

A- Obéissance : écoute ou soumission ?

Deux mots grecs différents sont utilisés dans le Nouveau Testament pour évoquer l'obéissance :

- *Hypotagê* évoque la soumission d'un inférieur envers un supérieur (dans la cité, dans la famille). Cette sujétion, cet assujettissement est une réalité universelle et nécessaire au bon fonctionnement des sociétés (ex : enfants/parents). Cependant, le mot *Hypotagê* (soumission) n'est jamais utilisé pour caractériser une attitude de Jésus sauf lorsqu'on indique que le Jésus enfant était *soumis* à ses parents en Lc 2.
- *Hypakoë* évoque l'écoute (même racine que acoustique). Ce terme traduit en latin a donné *obaudire* (audition). C'est le mot *Hypakoë* qui est utilisé pour décrire l'attitude fondamentale du Christ (« par l'obéissance d'un seul » Rm 5,19 ; « obéissant jusqu'à la mort » Ph 2,8 ; « Il apprit de ce qu'il souffrit l'obéissance » He 5,8).

L'obéissance de Jésus est fondamentalement une écoute qui consiste à se mettre sous (*hypo*) la parole d'un Autre. Cette attitude s'inscrit dans la prière d'Israël : **Shema Israël** (écoute Israël).

Le vœu d'obéissance est donc un engagement à se mettre fondamentalement dans cette disposition d'écoute que Jésus avait envers son Père. D'ailleurs, l'ensemble de la vie religieuse est un apprentissage de l'écoute : l'écoute de Dieu à travers les médiations que sont la Parole de Dieu méditée pluri quotidiennement, la Règle de vie, les Supérieures. Mais si la raison d'être du vœu d'obéissance est théologique (suivre le Christ qui écoute son Père), sa vérification est organisationnelle : les sœurs, dans l'exercice de leur obéissance, sont-elles suffisamment disponibles et souples pour que la communauté remplisse sa mission ? Il s'agit d'écouter ensemble pour répondre à une mission commune.

On perçoit déjà le recours à plusieurs plans : un niveau théologique qui suscite une attitude spirituelle d'écoute et donc intime, personnelle, non mesurable, et un niveau fonctionnel, organisationnel qui, lui, est vérifiable, objectivable par la compliance à des contraintes extérieures. La complexité de la notion d'obéissance tient en partie à ce qu'elle fait intervenir plusieurs registres : écoute/soumission, attitude spirituelle/ engagement factuel.

Après ce petit détour étymologique, peut-on se risquer à dire que le vœu d'obéissance sollicite beaucoup d'écoute et un petit peu de soumission ? Mais une telle proposition n'éveille-t-elle pas déjà des soupçons ?

B- Pourquoi le soupçon vis-à-vis de l'obéissance ?

On soupçonne qu'il y a des intentions cachées derrière l'imposition de l'obéissance : n'est-ce pas une manœuvre habile pour maintenir un certain ordre social (et communautaire), pour s'opposer au progrès et aux avancées diverses, pour étendre le pouvoir de quelques-unes voire pour asservir ou pour maintenir sous influence? De fait, différents éléments rendent l'obéissance religieuse plus difficile aujourd'hui qu'il y a quelques décennies.

a. L'évolution de l'anthropologie

Nous ne sommes pas les mêmes religieuses ou moniales que nos devancières d'il y a soixante ans ! Nous avons, en particulier, intégré des données de **bien-être** qui vont de l'hygiène à l'alimentation en passant par l'habitat et la santé qui ne sont plus négociables (probablement, vos communautés tiennent-elles compte de l'intolérance au gluten de l'une de vos sœurs, et une telle attention est devenue monnaie courante). L'ascèse d'aujourd'hui n'est plus l'ascèse d'hier et l'autorité se fera sans doute compréhensive envers le besoin de sommeil d'une sœur qui l'empêche d'être régulièrement à l'office des lectures. Concrètement, au quotidien, l'obéissance n'est plus invoquée sur les mêmes domaines.

b. L'exercice nécessaire de la raison

Nous avons besoin de comprendre ce qui nous est demandé dans l'obéissance, besoin d'exercer notre **esprit critique**. Il faut que ça fasse sens pour pouvoir adhérer à la demande de l'autorité (*pourquoi me demandes-tu d'assumer ce service ?*). Finie l'obéissance aveugle qui faisait planter des choux à l'envers contre tout bon sens, et heureusement ! L'obéissance doit être libre et éclairée. Elle ne demande jamais de renoncer à l'exercice de son intelligence.

c. La montée des droits individuels

La **montée des droits individuels** est un fait incontestable. Dans ce cadre, le respect de la sphère privée et la capacité d'autodétermination deviennent des réalités sensibles. Comment quelqu'un peut-il décider sur ma vie ou à ma place (alors que par ailleurs, dans le domaine de la santé, ma voix peut être portée par une personne de confiance et que le droit me permet d'édicter des directives anticipées sur ma fin de vie)? Nous avons intégré que certains de nos droits sont inaliénables (la liberté individuelle, le respect de la conscience, de l'intimité, de la dignité...).

d. Le risque d'infantilisation

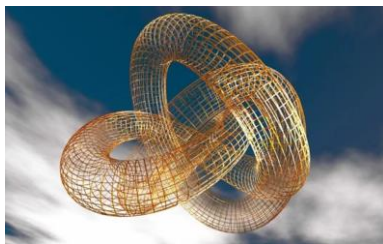
Obéir, c'est, d'une certaine façon, répondre à une demande. Le terme de *responsabilité* dit quelque chose d'une *réponse*, c'est assumer une situation avec maturité. L'obéissance n'est donc pas un acte infantile : elle vient au contraire chercher l'adulte en nous, capable de « responsabilité ». C'est cela l'obéissance filiale : une obéissance d'adulte, loin de toute infantilisation. Obéir, ce n'est pas répondre d'une approbation molle, avec un consentement « liquide ». Ce n'est pas une soumission de la conscience et de l'intelligence, mais une adhésion libre et adulte.

e. Le contexte des abus

Le **contexte des abus** met en lumière des situations d'abus de pouvoir et d'emprise qui font régner la suspicion - parfois légitime - vis-à-vis du vœu d'obéissance. Les exemples pleuvent malheureusement et la littérature religieuse s'en fait l'écho.

C- La réalité enchevêtrée du vœu d'obéissance

Dans le milieu des entreprises, on parle de l'enchevêtrement organisationnel : cela signifie que plusieurs dimensions interfèrent dans le développement d'un système (qualité du service, relation client, bien-être des employés, performance de l'entreprise, rentabilité économique, etc...) et qu'il faut une approche globale de l'organisation. On pourrait dire métaphoriquement que le vœu d'obéissance est, lui aussi, une réalité enchevêtrée car il sollicite au moins trois niveaux qui s'articulent plus ou moins harmonieusement : la liberté, l'interdépendance et la croissance. Si l'une des dimensions est en souffrance, le vœu peut présenter des risques. Passons donc le vœu d'obéissance au microscope de notre analyse.



a. La liberté

Le vœu d'obéissance est professé par une personne *libre* qui choisit *librement* de se mettre à l'écoute du Christ à travers des médiations. Et **cette liberté est inaliénable**.

- Première conséquence : bien vérifier au moment du discernement vocationnel que la candidate ou la jeune sœur est libre et capable d'exercer sa liberté avec responsabilité. Rappelons-nous que seul un être libre peut obéir selon l'Évangile.
- Deuxième conséquence : la liberté individuelle est inaliénable, y compris par soi-même. Aucune liberté (aucune supérieure) ne peut briser la liberté que Dieu a donné à l'être humain. Et même, il y a des droits fondamentaux auxquels je n'ai pas le droit de

renoncer : je n'ai pas le droit d'abdiquer ma liberté (ex de la jeune femme qui va se remettre corps et âme entre les mains d'une supérieure ou d'un directeur spirituel).

D'une certaine façon, l'étendue de la liberté fixe les limites de la demande d'obéissance. Du coup, on peut questionner aujourd'hui un courrier remis ouvert, le refus de boîte mail personnelle, l'impossibilité d'assister seule à une consultation médicale, ou de rencontrer seule sa famille au parloir...

La liberté convoque immédiatement la réalité **de la conscience**. La conscience est une instance inviolable de la personne humaine. D'où un principe de base fondamental : personne n'a autorité sur la conscience, pas même le directeur spirituel ou le confesseur. Le droit individuel le plus important de la personne réside sans doute dans le respect de sa conscience (Cf. GS 16 « La conscience est le centre le plus secret de l'homme , le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. »).

b. L'interdépendance

Le vœu d'obéissance est fondamentalement une vertu sociale, selon Thomas d'Aquin. De fait, ce vœu suppose de faire l'option de la solidarité avec le corps de la communauté religieuse: obéir en vue du bien commun et travailler en synergie avec ses sœurs au service d'un même objectif, d'une même mission. Ce vœu qui engage à se mettre à l'écoute de la parole d'un Autre libère de l'aliénation de sa volonté propre : il devient **un vœu de souplesse** pour se mettre d'emblée mais avec discernement à la disposition des appels relayés par différentes médiations. Le vœu d'obéissance est en quelque sorte un **vœu de solidarité**, d'interdépendance, et donc de démaîtrise. On accepte d'être partie prenante d'un projet communautaire, collectif qui nous dépasse et qui est conforme aux Constitutions ou à la Règle de Vie. Il nous faut alors accueillir un projet ou une volonté différente de la sienne. Cela entraîne une attitude globale dans l'existence : être prompte à écouter la parole de l'autre, donner du crédit à la parole de l'autre, se laisser interpeler, toucher par l'autre. La Règle de St Benoît le rappelle avec justesse : « Cette bonne chose qu'est l'obéissance n'est pas due seulement par tous à l'abbé, mais les frères s'obéiront aussi les uns aux autres, sachant que c'est par cette voie de l'obéissance qu'ils iront à Dieu. » R 71,1-2

c. La croissance

La troisième dimension essentielle du vœu d'obéissance, c'est qu'il permet une croissance de la personne, croissance en liberté, en maturité et en amour de Dieu et des autres. Ce vœu est porteur d'un dynamisme de vie. Si au contraire, la personne s'étirole et devient éteinte par l'exercice de l'obéissance, c'est que quelque chose ne va pas : on est peut-être près de l'abus. Cela ne veut pas dire que l'obéissance ne nous fait pas passer parfois par des lieux et des moments de véritable combat et de désolation, mais finalement - espérons-le - on en sort grandie.

D- Le périmètre de légitimité de l'obéissance

Finalement, **l'attitude spirituelle de l'obéissance** affecte les différentes réalités de la vie parce qu'elle engage à une qualité d'attention au quotidien pour y discerner les signes de la présence de Dieu , pour écouter les différents appels à travers les médiations, y compris de ses

sœurs. C'est un engagement assez totalisant, une posture particulière dans la façon d'être au monde. Mais **le vœu d'obéissance en lui-même**, dans une considération plus « technique », sur quels domaines de l'existence intervient-il ? En fait, le vœu devient contraignant dans peu de situations et son périmètre de légitimité, en vie apostolique, est particulièrement lié au champ de la mission. C'est surtout l'envoi en mission qui oblige (telle obéissance, tel apostolat, telle mission...) Pourrait-on parler en termes équivalents pour la vie monastique ? Sans doute... Le Droit Canon circonscrit très clairement le périmètre du vœu d'obéissance : il « oblige à la soumission de la volonté aux supérieurs légitimes qui tiennent la place de Dieu, lorsqu'ils commandent suivant leurs propres constitutions » Canon 601. Le cadre, c'est la Règle de Vie et non le bon vouloir (ou le caprice) de la supérieure. Je n'ai pas forcément à obéir à ma supérieure si elle me demande d'aller me promener avec elle ! En tout cas, le vœu d'obéissance ne peut, en aucune façon, être contraignant sur la conscience : il ne peut pas obliger à penser telle chose ou à avoir telle opinion.

Il est toujours bon, également, de se redire que le vœu d'obéissance n'est pas nominatif : j'obéis à ma supérieure parce qu'elle est ma supérieure et non parce qu'elle est sympathique ou que c'est mon amie. Je ne refais pas un vœu d'obéissance quand je change de supérieure, éventuellement, je le renouvelle. Récemment, de jeunes religieux avec qui je me trouvais en réunion, posaient la question avec humour : « Faut-il avoir un supérieur génial pour lui obéir ? » St Ignace a peut-être été confronté à la même objection en son temps puisqu'il rappelle avec force, dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, au N°84 : « La véritable obéissance ne regarde pas à qui elle est rendue, mais à cause de qui elle est rendue ; et si elle est rendue à cause de notre seul Créateur et Seigneur, c'est à lui, le Seigneur de tous, que l'on obéit ».

Pour honorer au mieux le vœu d'obéissance quand une demande est formulée, il est bon que s'engage un dialogue franc et ouvert entre la sœur et la supérieure. L'éclairage mutuel sur les tenants et les aboutissants de la demande permet de discerner au mieux. La sœur ne craindra pas de discuter **jusqu'à l'avant-dernier mot**, réservant le dernier mot à l'autorité de la supérieure.

II- Le service de l'autorité : un exercice périlleux

A- Un service difficile et risqué

En tant que supérieures, prieures, abbesses, quand nous recevons nos sœurs ou des jeunes en recherche de vocation qui nous exposent leurs joies et difficultés, nous travaillons avec de la matière radio active : la recherche de Dieu, le désir de sainteté, la quête du bonheur, l'aspiration à l'absolu mais aussi les blessures intimes qui affleurent dans les relations, une affectivité qui se cherche, le besoin de reconnaissance. Adrien Candiard dirait que « nous manipulons des matières nucléaires » ... Car tout cela, ce sont en quelque sorte des réalités radio actives qui deviennent explosives selon le contexte où elles se développent. Toutes les communautés ne sont pas Hiroshima, heureusement ! Mais la menace est souvent là... et combien de fois cette réalité menaçante ne nous dissuade-t-elle pas d'intervenir, par peur, par ressenti d'impuissance, par aveu d'incompétence, par ignorance... D'où l'importance de se former quand on est supérieure ! A partir du moment où on dit oui à un service d'autorité, il faudrait dire oui simultanément à l'engagement de se former pour ce service. En effet,

l'improvisation dans ce domaine peut être délétère, voire désastreux. On ne peut pas avancer dans un service d'autorité en se fiant « au doigt mouillé ». Ce n'est peut-être pas un métier qui s'apprend, mais ce sont sûrement des compétences qui s'acquièrent.

B- L'autorité : de quoi s'agit-il ?

Le terme autorité vient du latin *augere* qui signifie faire croître, parfaire, accomplir. Le but majeur de l'autorité est de favoriser la **croissance**. C'est la capacité à aider les personnes et les groupes à se constituer.

On peut distinguer trois fonctions de l'autorité :

- Assurer la cohésion et l'unité du groupe, en prendre soin : **FEDERER, CONSTRUIRE L'UNITE** ;
- Ordonner et orienter l'action du groupe, en prenant des décisions concertées : **PROPULSER, GOUVERNER** ;
- Symboliser l'unité du groupe et en être le porte-parole : **REPRESENTER**.

C'est différent du pouvoir : des personnes peuvent avoir un pouvoir sans avoir d'autorité. Le **pouvoir** est une qualité, un attribut se rapportant à la personne ou au groupe, reposant sur des aptitudes, des capacités. L'**autorité**, quant à elle, est une qualité, un attribut se rapportant aux *rôles* des personnes à l'intérieur d'un système. Prenons un exemple simple : j'ai le pouvoir de conduire un minibus parce que j'ai le permis de conduire adapté et je sais manœuvrer un véhicule de ce type, mais je n'ai pas l'autorité d'être le chauffeur responsable des déplacements en communauté. Le pouvoir suppose une aptitude personnelle ou collective, l'autorité définit un rôle conféré dans un système.

C- Pourquoi l'autorité est-elle si fragile ?

Le philosophe Paul Ricoeur parle du « paradoxe de l'autorité ». Voyons en quoi consiste ce paradoxe que nous éprouvons au quotidien sans peut-être le nommer ainsi.

Le dictionnaire Robert définit l'autorité comme le droit de commander, le pouvoir (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance. *Le droit de commander* : on pourrait représenter l'autorité par le couple : **commander/obéir**. Sauf que ce n'est pas le *pouvoir* de commander mais le *droit* de commander. Mais d'où vient ce droit ? Quelle en est la légitimité ? Il faut donc que celui qui obéit reconnaisse la légitimité de celui qui commande. Première fragilité de l'autorité : elle dépend beaucoup de la reconnaissance qu'on lui fait... Finalement au couple commander/obéir, succède le binôme **droit de .../reconnaissance** (du droit). Faisons un pas de plus et nous voyons bien que l'autorité met en dialogue quelqu'un qui a une légitimité, une crédibilité et quelqu'un qui fait crédit. Le binôme devient donc **crédibilité/créance**.

Finalement, qu'y a-t-il au cœur de la relation d'autorité ? **La confiance**. L'autorité est fondée sur la confiance et c'est sans doute ce qui en fait toute sa fragilité : la confiance ne s'impose pas. Elle n'est jamais due ni même méritée. Elle ne peut être qu'accordée.

Le paradoxe de l'autorité repose dans le fait qu'elle est à la fois forte du cadre qui la légitime (les élections d'un Chapitre, les Constitutions, la Règle de Vie) et fragile car dépendante de la confiance. En résumé, cette confiance fait **la force** de l'autorité par la faculté d'empathie qu'elle suppose. Elle est aussi **la faiblesse** de l'autorité (son talon d'Achille) car elle a peu de pouvoir contraignant. En toute rigueur de termes, l'autorité ne peut pas obliger quelqu'un à

obéir car l'obéissance est un acte de profonde liberté. Cette réalité est majoritairement intégrée par les jeunes générations.

Pourtant, il faut bien que notre vie religieuse « fonctionne » au-delà des freins de nos subjectivités, de nos susceptibilités et ... de nos humeurs changeantes. C'est sans doute pour cela que le Droit Canon prévoit la possibilité d'édicter des préceptes formels d'obéissance, qui sont, eux, contraignants. Paradoxe de l'autorité !

Devant un vœu d'obéissance qui est une réalité enchevêtrée mêlant plusieurs niveaux et une autorité qui s'avère paradoxale, les dérives sont évidemment possibles.

III- Des dérives possibles

Le cœur nucléaire de l'obéissance, c'est la **liberté**. Le cœur nucléaire de l'autorité, c'est la **confiance**. On comprend aisément que l'obéissance et l'autorité sont des réalités très fragiles et facilement soumises à des caricatures de compréhension et d'exercice, par excès mais aussi par défaut. Dès qu'on est dans l'hypertrophie ou le déficit, on dénature le cœur de l'autorité et de l'obéissance.

A- Les dérives de l'autorité

- Excès d'autorité, l'**autoritarisme** élimine la responsabilité de l'autre dans l'expression de ses besoins (*je sais ce qu'il te faut*), dans sa liberté de décision (*je m'occupe de tout*). Souvent, l'autoritarisme est dû à la peur des autres, la crainte de la confrontation aux opinions contraires, parfois un certain désir de bien faire ou d'être efficace. Il se manifeste par le refus du dialogue, la présence envahissante, le maternage ou le paternalisme étouffant.
- Déficit d'autorité, la **démission** est l'incapacité à assumer ses responsabilités. Les décisions ne sont pas prises par peur ou timidité. Le laxisme qui s'en suit est très délétère pour la communauté par manque de colonne vertébrale dans l'organisation, climat qui favorise l'émergence de petits chefs, véritables tyrans du quotidien. L'autorité est là aussi pour réguler l'émergence des petits chefs en puissance de nos communautés.

B- Les dérives de l'obéissance

- La **soumission excessive** ou dépendance assumée risque de confiner à la servilité. Pendant un temps, cela peut s'avérer confortable pour l'autorité qui peut en profiter plus ou moins consciemment. Il faut le répéter, la soumission excessive des membres fait le lit de tous les abus. L'autorité a le devoir de former ses sœurs à une responsabilité adulte.
- L'**indépendance excessive**, l'agressivité sont le moteur de nos sœurs qui font leur vie en électron libre. Il faut alors, sans se lasser, rappeler le cadre (les Constitutions), et même le caractère contractuel du vœu d'obéissance (*librement tu t'es engagée à vivre selon nos Constitutions en professant le vœu d'obéissance*). Bien souvent, cependant, il nous faut arriver à des compromis, parce que peut-être la liberté personnelle n'avait pas été suffisamment engagée en amont, au moment des vœux.

La véritable obéissance doit donc articuler liberté et responsabilité chez la sœur (responsabilité veut dire capacité à répondre de façon mature et adaptée) et souci de rendre

compte de la mission confiée auprès de sa supérieure. Et c'est l'objectivité des Institutions qui protègent la liberté de chacune : les Constitutions, les cadres de régulations que sont les Chapitres et autres instances communautaires.

C- Le « terrain glissant » du vécu de l'obéissance

Rappelons-le, l'obéissance suppose une interférence de différents plans :

- c'est une expérience spirituelle de l'écoute du Christ qui concerne la sphère intime de la conscience, de l'âme ;
- et elle est confrontée extérieurement à un attendu de souplesse et d'adaptation à diverses demandes et contraintes.

L'expérience spirituelle ne peut être questionnée ni interpellée. Et au nom de quoi interpeler des attitudes concrètes, des comportements extérieurs, sans tomber dans le légalisme ? Là encore, le rappel de la Règle, de la dimension contractuelle de l'engagement semblent les recours les plus sages et les plus appropriés.

Il en découle qu'on ne peut restreindre le vœu d'obéissance à une question de permis/défendu qui en serait une grossière caricature, confinant à l'infantilisation. Et pourtant, l'*autorisation* reste nécessaire quand elle engage la vie ensemble, la dimension économique (il faut bien une autorisation pour accepter tel engagement extérieur, pour faire l'acquisition d'un bien de valeur, etc.)

Il s'avère que l'obéissance, comme l'autorité ne peuvent se vivre que dans un dialogue constant : c'est à la fois la noblesse et la fragilité du vœu d'obéissance.

Conclusion

Le couple obéissance/autorité fonctionne selon un équilibre instable qui mobilise des forces parfois inconscientes. L'obéissance religieuse n'est plus digne de ce nom dès qu'elle est menacée par la contrainte qui l'annihile, ou par la négligence qui la rend inconsistante.

L'obéissance n'est définitivement pas une humiliation de la volonté, c'est plutôt l'exercice d'un acquiescement de l'intelligence. J'obéis à ma supérieure parce que ce qu'elle me demande est quelque chose de raisonnable, qui a une dimension de conviction, qui s'inscrit dans l'objectif global de la communauté et qui est conforme aux Constitutions. C'est ainsi que je peux donner mon adhésion réelle et convaincue. Je cherche à comprendre ce qu'on me demande, même si ça contrarie mes plans. Mais je perçois qu'il y a une cohérence interne dans ce qui m'est demandé. Cela est très exigeant pour l'autorité, en face, qui doit avoir une conscience claire de son périmètre d'exercice. Elle doit gouverner, avec souplesse et fermeté, sans vouloir s'immiscer dans le sanctuaire de la conscience de ses sœurs. Sous peine de commettre des abus de différents ordres. Nous en reparlerons cet après-midi.

Sr Anne Chapell, sscj
 Lourdes 16 novembre 2022